



JEUX DE LA  
FRANCOPHONIE  
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

# **Guide des Jeux de la Francophonie Sécurité**



L'usage du masculin dans le présent document, dans le seul but d'alléger le texte, est sans préjudice du genre des personnes visées.

Les Jeux doivent être organisés dans le respect de la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie. Le CIJF veille au respect des droits de l'Homme et de l'égalité femmes-hommes dans tous les secteurs organisationnels.

# Sommaire

|                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Pourquoi un guide de sécurité ? .....                                                                                         | 6  |
| <b>I. Responsabilités</b> .....                                                                                               | 6  |
| Le CIJF .....                                                                                                                 | 6  |
| Le gouvernement du pays hôte .....                                                                                            | 6  |
| Le CNJF et sa commission Sécurité.....                                                                                        | 7  |
| <b>II. Éléments de sécurité</b> .....                                                                                         | 8  |
| Le commandement et le contrôle.....                                                                                           | 8  |
| La gestion des risques au niveau du renseignement .....                                                                       | 8  |
| La sécurité de l'accréditation.....                                                                                           | 8  |
| La sécurité du Village et des zones à proximité.....                                                                          | 8  |
| La sécurité des VIP .....                                                                                                     | 8  |
| Le respect des droits de l'Homme .....                                                                                        | 9  |
| <b>La sécurité des infrastructures sportives et culturelles<br/>aussi bien pour les participants que pour le public</b> ..... | 9  |
| 1. Pour les nouvelles infrastructures permanentes .....                                                                       | 9  |
| 2. Pour les infrastructures temporaires .....                                                                                 | 9  |
| 3. Pour la sécurité au travail sur les sites.....                                                                             | 9  |
| <b>La sécurité opérationnelle des sites</b> .....                                                                             | 10 |
| <b>La sécurité des transports</b> .....                                                                                       | 10 |
| <b>La gestion des crises et des situations d'urgence</b> .....                                                                | 10 |
| <b>La sécurité des évènements périphériques</b> .....                                                                         | 10 |
| <b>La sécurité sanitaire</b> .....                                                                                            | 10 |
| <b>III. Les moyens matériels et humains</b> .....                                                                             | 11 |
| <b>IV. Principaux résultats attendus</b> .....                                                                                | 11 |
| <b>ANNEXES</b> .....                                                                                                          | 12 |
| <b>Annexe 1 / Etapes clés du programme de sécurité</b> .....                                                                  | 12 |



## Pourquoi un guide de sécurité ?

Le présent guide a pour objectif de présenter l'ensemble des obligations organisationnelles du programme de sécurité des Jeux de la Francophonie. Il permet d'aider le CNJF à identifier leurs obligations spécifiques et les moyens à mobiliser pour assurer la sécurité des Jeux. Il décrit les meilleures méthodes de gestion et de réalisation des fonctions sécuritaires.

Les Jeux de la Francophonie doivent offrir un environnement sain et sûr à toutes les personnes y prenant part. Pour y parvenir, une approche globale est nécessaire, associée à une collaboration étroite entre le CIJF, le CNJF et les autorités locales, tout au long de la planification, de la préparation et de l'organisation des Jeux.

La sécurité doit être assurée dans le respect des droits de l'Homme, ce qui exclut notamment l'usage excessif de la force et les attestations ou détentions arbitraires (article 9 du Pacte international des Nations Unies relatifs aux droits civils et politiques). Le bon déroulement des Jeux doit être garanti par l'utilisation rationnelle de personnels qualifiés et préparé à la spécificité de l'événement, dont la distribution stratégique leur permettra d'agir sans défaillance.

Ce manuel couvre tous les aspects de la sécurité des Jeux de la Francophonie.

**Cela inclut les questions relatives aux différents points suivants :**

- La structure de commandement pour la sécurité des Jeux ;
- Le programme de sécurité déployé en coordination avec toutes les autres commissions des Jeux de la Francophonie ;
- La sécurité des sites, des sites d'entraînements, du village des Jeux, du village des partenaires, et des hôtels ;
- La sécurité des délégations ;
- La sécurité des sites, des sites d'entraînements, du village des Jeux, du village des partenaires, et des hôtels ;
- Le contrôle et la surveillance de la ville ;
- La gestion et le contrôle des itinéraires ;
- L'alerte et l'information de la population ;
- La sécurité sanitaire
- La prévision budgétaire

## I. Responsabilités

La sécurité est un élément essentiel qui est en interconnexion avec toutes les zones opérationnelles des Jeux et les différents programmes. Pour fonctionner efficacement, les procédures de sécurité doivent être intégrées de manière transparente aux opérations de conception des espaces et des sites.

### ■ Le CIJF

Il a pour rôle de superviser l'organisation des Jeux et de veiller à ce que toutes les dispositions sécuritaires soient déployées par le gouvernement hôte pour assurer la sécurité des participants et du public avant et pendant les Jeux.

La philosophie du programme de gestion des connaissances des Jeux de la Francophonie est de partager des idées, la compréhension des outils, des systèmes, des informations et des données entre le comité d'organisation et le CIJF. Il est évident que chaque pays et chaque ville a ses spécificités et que la réutilisation d'un plan de sécurité, aussi réussi soit-il, n'est pas possible sans y introduire toutes actualisations et aménagements. Cependant le CIJF fera bénéficier le CNJF de l'expérience acquise par les organisateurs des précédentes éditions.

### ■ Le gouvernement du pays hôte

La notion de sécurité nécessite une compréhension claire, par le gouvernement du pays hôte et le comité d'organisation, de leurs responsabilités respectives.

Le gouvernement hôte est responsable de la sécurité avant et durant la période des Jeux sur le territoire national.

Le gouvernement hôte peut déployer toutes les forces nécessaires : police, gendarmerie, armée, sociétés de gardiennage privées.

## ■ Le CNJF et sa commission Sécurité

Le CNJF prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toutes les personnes participantes, à un titre ou à un autre, ainsi que la sûreté de leurs biens sur les sites aéroportuaires d'arrivée et de départ, sur tous les sites de compétition, d'entraînement et de répétition, sur tous les lieux d'hébergement ainsi que lors de tous les déplacements. Une attention particulière doit être portée à la sécurité des personnalités ainsi qu'à la sécurisation des cérémonies et soirées officielles.

Pour ce faire, le CNJF met en place une commission sécurité chargée de la coordination sécuritaire des Jeux. Celle-ci s'appuie sur les moyens humains, matériels et financiers mobilisés par le gouvernement hôte responsable de la sécurité.

Cette commission collaborera en lien étroit avec la commission internationale de sécurité du CIJF ainsi qu'avec les éventuels services de sécurité des délégations et des personnalités.

### Le rôle de cette commission sera notamment de :

- veiller à ce que la sécurité soit reconnue comme une partie intégrante de la performance du CNJF ;
- minimiser les menaces à la sécurité des Jeux en mettant en œuvre des stratégies de prévention ;
- gérer les enjeux et les événements et la sécurité interne du CNJF ;
- assurer un audit pour évaluer la sécurité des Jeux et les procédés mis en place pour la gestion des risques ;
- assurer une planification de la sécurité unifiée et consistante ;
- élaborer et publier les objectifs en matière de sécurité, y compris sous forme de notifications internes ;
- s'assurer que l'approche en matière de sécurité est comprise, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation ;
- s'assurer que le personnel de sécurité est suffisamment formé et sensibilisé au respect des droits de l'Homme ;
- coordonner la transmission des détails sur la sécurité pour la conception et la construction des sites des Jeux ;
- fournir des données de sécurité sur les questions relatives aux infrastructures et le service de transport des Jeux ;
- offrir des services efficaces, professionnels, amicaux et utiles de sécurité pour tous les participants aux Jeux et pour tous les visiteurs
- assurer la gestion des besoins d'urgence sur les lieux critiques, les sites de compétitions, le village des Jeux, les événements périphériques et les hôtels ;
- mobiliser et consulter toutes les parties prenantes des Jeux (y compris les sous-traitants) pour assurer et maintenir le respect et la mise en œuvre des mesures décidées ;
- s'assurer que l'ensemble des intervenants, à tous les niveaux, reçoit une formation appropriée pour accomplir ses devoirs et responsabilités.

Un pré-plan opérationnel de sécurité doit être soumis au CIJF **au plus tard le .....**

Le plan opérationnel de sécurité finalisé sera soumis au CIJF **au plus tard le .....**

En outre, la commission de sécurité du CNJF tiendra informée la Directrice du CIJF des évolutions de la situation sécuritaire avant et pendant les Jeux jusqu'au départ de l'ensemble des délégations et personnalités de façon régulière et confidentielle.

## II. Éléments de sécurité

La sécurité englobe les principaux éléments opérationnels des Jeux :

### ■ Le commandement et le contrôle

Commandement et contrôle sont le concept de la formation du cadre organisationnel pour les opérations intégrées et la prise de décisions dans tous les domaines fonctionnels de la sécurité des Jeux.

### ■ La gestion des risques au niveau du renseignement

Les organismes nationaux de renseignement devront effectuer, en collaboration avec le CNJF, une étude approfondie des risques éventuellement liés à la vie politique de chaque État ou gouvernement présent aux Jeux. De même, tenant compte de la tendance actuelle qui se maintiendra vraisemblablement à moyen et long terme de la multiplication de minorités terroristes qui se manifestent à des endroits souvent éloignés des zones de conflit, il conviendra de traiter ce problème de manière globale en liaison, en tant que de besoin, avec les services de renseignement d'autres pays.

### ■ La sécurité de l'accréditation

L'accréditation contribue à garantir un environnement sûr et efficace aux Jeux. Elle doit fournir à tous les participants le niveau d'accès nécessaire pour remplir leurs diverses fonctions tout en facilitant aux services de sécurité le contrôle de l'accès aux différents sites des Jeux. Le processus d'accréditation doit garantir que le traitement des données personnelles respecte l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur, en particulier les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données (y compris, le cas échéant, les lois et réglementations de pays autres que le Pays hôte).

### ■ La sécurité du Village et des zones à proximité

un périmètre de sécurité doit être défini et matérialisé par des installations adéquates. La géographie et le lieu d'implantation du Village doivent faciliter la sécurité. S'il n'est pas naturellement limité par la configuration des lieux le nombre de points d'accès au Village doit être réduit, sans lui donner une apparence « concentrationnaire ».

Tout accès au site doit être contrôlé non seulement pour la sécurité des habitants du Village, mais pour tous les intervenants en charge des différents services dans les limites du village.

Le service de sécurité devra aussi être à même de répondre de manière appropriée à toute conduite antisociale éventuellement constatée à l'intérieur du Village.

Il est par ailleurs important que les personnels intervenants, qu'il s'agisse de forces de police ou d'employés de sociétés privées, soient sensibilisés à la spécificité de la population dont ils auront à assurer la sécurité.

La rigueur nécessaire de leurs éventuelles interventions n'exclut pas une certaine souplesse et surtout un comportement courtois envers l'ensemble des participants accrédités.

### ■ La sécurité des VIP

Ces personnes ont droit à la protection de leur dignité ainsi que leur bien-être physique. En fonction de l'évaluation du risque, elles sont susceptibles de bénéficier d'une protection individuelle et d'une escorte / d'un protocole personnel.

S'agissant en particulier des chefs d'État, chefs de gouvernement et ministres, une coordination et un travail en bonne intelligence doivent être assurés, le cas échéant, avec leur service de sécurité nationale.

## ■ Le respect des droits de l'Homme

La sécurité doit être assurée dans le respect des droits de l'Homme.

Les individus ont droit à la vie, à la sécurité de leur personne, à la dignité, au respect de leur vie privée. Les actes de fouille corporelle doivent être menés par des personnes de même sexe que l'individu qui en est l'objet. Les individus ne doivent pas subir d'atteinte corporelle ou mentale intentionnelle, de privation arbitraire de liberté. Le recours à la force doit dans tous les cas être nécessaire et proportionné. L'usage d'armes à feu n'est envisageable que dans des situations extrêmes.

## ■ La sécurité des infrastructures sportives et culturelles aussi bien pour les participants que pour le public

Le CNJF devra mettre en œuvre un processus précis et documenté (« Processus d'autorisation des sites ») en collaboration avec les autorités du Pays hôte pour assurer la sécurité de tous les sites en termes d'infrastructures et d'opérationnalité des sites.

**Le Processus d'autorisation des sites doit notamment comprendre :**

### 1. Pour les nouvelles infrastructures permanentes

S'assurer de la mise en œuvre par les partenaires de livraison d'un processus permettant d'attester et garantir que toutes les infrastructures permanentes construites pour les Jeux sont conçues, installées et mises en service conformément aux lois, réglemen-

tations et normes professionnelles applicables, et qu'elles peuvent être utilisées en toute sécurité et occupées par toute partie prenante avant et pendant la période des Jeux ;

### 2. Pour les infrastructures temporaires

S'assurer de la conformité avec les plans de conception, mettre en œuvre des procédures formelles de vérification, d'acceptation et de mise en service pour garantir que toutes les principales installations temporaires et les infrastructures temporaires, les travaux d'aménagement et l'installation d'équipements prévus pour les Jeux et livrés par les sous-traitants et fournisseurs du CNJF (et/ou des partenaires de livraison), sont conçus, installés et mis en service conformément aux lois, réglementations et normes professionnelles applicables. Ils doivent offrir l'inté-

grité structurelle nécessaire, pouvoir être utilisés en toute sécurité et être disponibles par toutes les parties prenantes avant et pendant la période des Jeux. S'assurer que les infrastructures temporaires sont vérifiées par du personnel qualifié et expérimenté, indépendant des concepteurs d'origine et des installateurs désignés (« vérification par une tierce partie » agissant pour le compte du CNJF) ; s'assurer que tous les certificats de sécurité et d'ingénierie sont obtenus avant utilisation.

### 3. Pour la sécurité au travail sur les sites

Le CNJF devra travailler avec les autorités compétentes pour veiller à la mise en œuvre des mesures appropriées en matière de santé et de sécurité du travail et faire en sorte que ces mesures répondent aux lois et règlements applicables. Ces conditions

s'appliqueront à toutes les phases de la préparation et de la livraison des sites, ainsi qu'aux opérations éventuelles de remise en état, et seront identiques sur l'ensemble des sites.

## ■ La sécurité opérationnelle des sites

Pendant la durée des compétitions et concours, l'objectif est de fournir un environnement sûr pour les athlètes, les officiels, les VIP, les médias, le personnel du CIJF et du CNJF, les bénévoles, les partenaires commerciaux et les spectateurs.

Une attention particulière devra être portée aux modalités d'accès aux différents sites ainsi qu'à la prévention de débordements éventuels liés à l'affluence et à l'enthousiasme du public.

Des plans d'urgence sur site (notamment des plans d'évacuation d'urgence) devront être préparés en collaboration avec les autorités nationales compétentes pour répondre efficacement et rapidement aux risques de sécurité susceptibles d'émerger pendant les Jeux.

Les personnels de sécurité, publics et/ou privés devront être préalablement formés pour répondre avec rapidité et efficacité à toute situation d'urgence pouvant survenir sur les sites des Jeux.

## ■ La sécurité des transports

En étroite collaboration avec la commission Sécurité l'ensemble des itinéraires empruntés par les transports des Jeux devra être contrôlé par les forces de l'ordre. Les points prévisibles d'engorgement de la circulation devront être régulés afin de faciliter le passage des véhicules de transport en commun et d'assurer la fiabilité des horaires de déplacement programmés.

Lorsque les voies urbaines le permettent (chaussées à sens unique, voies de grande largeur, etc...) il est souhaitable que des couloirs de circulation à vitesse limitée soient réservés aux véhicules des Jeux.

Ces couloirs devront être soumis à un contrôle policier sévère pour éviter qu'ils ne soient empruntés ou obstrués par la circulation urbaine ordinaire.

Si cette solution peut être retenue, il importe que la population en soit informée avant le début des Jeux et qu'une signalétique soit mise en place pour indiquer sa destination particulière pendant la durée des Jeux.

Des parcs de stationnement dédiés doivent être organisés aux abords de l'aéroport, des sites de compétition et d'hébergement, du Village des Jeux, du Village des partenaires et des lieux où se dérouleront les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que la soirée des lauréats

## ■ La gestion des crises et des situations d'urgence

Un processus de gestion des risques de sécurité fondée sur le renseignement doit être élaboré. Les capacités d'intervention d'urgence du pays hôte doivent être adaptées à partir de plans opérationnels des espaces et des événements. Des exercices de simulation des plans d'intervention et de gestion des urgences seront répétés lors de la phase de test de l'événement. Le commandement et le contrôle doivent être en mesure à tout moment d'apporter un soutien aux sites et secteurs fonctionnels pour résoudre les problèmes qui ne peuvent pas être résolus à ces endroits.

## ■ La sécurité des événements périphériques

L'organisation en ville d'activités en lien avec les Jeux offre à la population locale une occasion supplémentaire de participer à l'événement et aux différentes délégations des possibilités de contacts informels avec cette population. L'organisation de ces événements périphériques qui contribuent à l'ambiance festive des Jeux est donc recommandée. Il convient toutefois de tenir compte de leur déroulement sur des sites urbains plus ou moins structurés en présence d'une foule nombreuse et inorganisée. Des mesures de sécurité doivent donc être mises en place dans le cadre de la police urbaine, si possible discrètement, pour prévenir la petite délinquance (vols à la tire en particulier), les mouvements de foule ainsi que d'éventuelles manifestations de tous ordres.

## ■ La sécurité sanitaire

Assurer la sécurité de tous les services fournis dans le cadre des Jeux, notamment pour l'hébergement et la restauration (sécurité alimentaire, qualité de l'eau), l'hygiène des sites des Jeux (sites et installations), en particulier à travers un nettoyage régulier et efficace de tous les sites des Jeux, un nombre suffisant d'installations sanitaires, ainsi que par une gestion efficace et complète des déchets.

### III. Les moyens matériels et humains

La mise en œuvre du programme de sécurité pour les Jeux de la Francophonie nécessite d'importants investissements tant dans les ressources humaines que sur le plan financier.

Une évaluation prévisionnelle doit être faite sur :

- Le nombre des membres de la police /nombre du personnel de défense déployés directement par la sécurité (y compris les forces d'intervention spéciales)
- Le nombre des personnels de sécurité privée déployés
- Le nombre de véhicules de sécurité nécessaires
- Le nombre de points de contrôle des véhicules et le détail du matériel de contrôle des véhicules associés aux Jeux
- Le nombre de points de contrôle aux différents lieux d'hébergement, y compris le Village des Jeux et sur les différents sites des Jeux.
- Le nombre de postes de radio portatifs, des magnétomètres portiques et détecteurs de métaux à main nécessaires aux Jeux. À tous les points de contrôle des entrées, la mise en œuvre d'une technologie de pointe est recommandée pour réduire autant que possible le personnel nécessaire et la durée de ces contrôles.

Il convient, dans cette évaluation, de tenir compte du fait que, parallèlement aux missions spécifiques liées aux Jeux, la charge de travail en termes d'opérations habituelles de sécurité, de police et de maintien de l'ordre devra continuer à être assurée au bénéfice de la population.

Il est également important de s'assurer sensiblement en amont des Jeux que l'État, la ville hôte et les organismes privés de sécurité disposent de ressources humaines disponibles suffisantes pour desservir les exigences des Jeux. Si ce n'est pas le cas, le CNJF doit s'assurer qu'à tous les niveaux, public et privé, un temps suffisant pourra être consacré pour recruter et former le personnel de sécurité aux différentes tâches spécifiques des Jeux.

De même l'inventaire précis du matériel de sécurité existant et à mobiliser, tenant compte des avancées technologiques en la matière, devra permettre au CNJF de déterminer les besoins à indiquer aux fournisseurs, dans les délais nécessaires, pour commander l'équipement additionnel soit par contrat de location soit par contrat de vente.

L'établissement d'un budget suffisamment précis de la sécurité globale des Jeux devra permettre d'identifier l'impact de la planification de la sécurité des Jeux sur les budgets respectifs de toutes les parties prenantes et aider ainsi à la répartition prévisionnelle des charges.

À partir de ce budget exhaustif, le gouvernement du pays hôte pourra garantir en toute connaissance de cause que des ressources financières adéquates seront mises à disposition pour la sécurité des Jeux, tant par imputation sur les budgets publics ordinaires de la sécurité que par un financement approprié accordé au CNJF pour l'organisation des Jeux.

*(Nota : les étapes clés de la mise en œuvre du dispositif de sécurité sont proposées, à titre indicatif, dans le tableau figurant en annexe 1)*

### IV. Principaux résultats attendus

Les résultats opérationnels attendus du programme de sécurité sont les suivants :

- Les Jeux ne seront pas affectés de façon significative par le terrorisme, la criminalité ou d'autres questions de sécurité. La sécurité des Jeux sera efficace, mais relativement discrète et respectueuse des droits de l'Homme.
- Les investissements effectués pour la réalisation du programme de sécurité ainsi que les programmes de formation sur la sécurité et des exercices de préparation opérationnelle du personnel et de gestion de la sécurité élaborée et mise en œuvre à l'occasion des Jeux constitueront un héritage durable pour la ville hôte ;
- Les membres de la famille des Jeux de la Francophonie et la communauté internationale reconnaîtront que la sécurité pour les Jeux a été menée à un niveau approprié et dans le respect de la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie.
- Les habitants de la ville hôte ne subiront pas de contraintes excessives dans leur vie quotidienne du fait de la préparation et de l'accueil des Jeux.

# ANNEXES

## ■ Annexe 1 / Etapes clés du programme de sécurité

Le tableau suivant présente les principales étapes pour la fonction décrite dans ce manuel des Jeux de la Francophonie. Les dates sont indiquées en termes de nombre de mois en amont de la date des Jeux, dans le cadre de la périodicité normale entre deux organisations des Jeux.

| ÉTAPE IMPORTANTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | DATE (JEUX - NOMBRE DE MOIS) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <p>Planification préliminaire pour le programme de sécurité, y compris la détermination initiale des responsabilités et des obligations de la zone fonctionnelle de sécurité et les organismes qui y contribuent.<br/>Les estimations budgétaires préliminaires devraient également être incluses dans le processus de soumission.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>J-48 (4 ANS)</p>          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-projet et acceptation d'un plan stratégique de sécurité.</li> <li>• Établir une commission de planification pour la sécurité des Jeux.</li> <li>• Produire les principes de sécurité des Jeux.</li> <li>• Préparer une analyse stratégique des risques pendant les Jeux.</li> <li>• Préparer un concept de plan de sécurité qui va comporter, la conduite de la sécurité, l'analyse des besoins, les dépendances, les risques et la vision initiale sur les services déployés et l'implication les différents services à différents échelons.</li> <li>• Présenter une estimation détaillée des budgets et de la confirmation des mécanismes de financement.</li> <li>• Introduire des spécialistes en sécurité pour concevoir la protection des sites des Jeux et les installations.</li> <li>• Passer d'une phase de planification de la sécurité à une phase d'exécution de la sécurité.</li> <li>• Nommer des agents à des postes de commandement de sécurité clé et des gestionnaires de projets pour les principaux domaines fonctionnels.</li> <li>• Commencer la phase de la gestion de projets, des projets distincts portant sur les différentes fonctions des zones de planification de la sécurité :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commandement et contrôle ;</li> <li>- La sécurité et l'intégrité de l'organisation ;</li> <li>- La gestion des risques fondée sur le renseignement ;</li> <li>- Accréditation de sécurité ;</li> <li>- Sites et lieux/ Zone de sécurité ;</li> <li>- VIP / sécurité ;</li> <li>- Sécurité de l'événement ;</li> <li>- Sécurité des transports ;</li> <li>- Crises et gestion des urgences ;</li> <li>- Soutien à la sécurité ;</li> <li>- Sécurité des activités périphériques.</li> </ul> </li> <li>• Augmenter la contribution des spécialistes en sécurité pour concevoir la sécurité des Jeux, des sites et des installations.</li> </ul> | <p>J-36</p>                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans et services détaillés des opérations de sécurité.</li> <li>• Définir les besoins en main-d'œuvre et approvisionnement.</li> <li>• Déterminer quels sites doivent être verrouillés pour la période des Jeux et planifier les plans de sécurité en conséquence.</li> <li>• Se concentrer sur les facteurs spécifiques aux sites, appliquer une planification fonctionnelle pour les sites, lieux et événements.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>J-36 À J-18</p>           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer la portée des équipements nécessaires pour faciliter le processus d'évaluation des niveaux de risques dans le pays hôte.</li> <li>• Développement des politiques et procédures de la sécurité des Jeux.</li> <li>• Développer une structure de commandement de la sécurité des sites pour passer à l'étape opérationnelle.</li> <li>• Élaborer un plan de ressources de sécurité pour les sites de compétitions et les sites connexes.</li> <li>• Préparer les appels d'offres pour les agents de sécurité et les fournisseurs d'équipements de sécurité.</li> <li>• Appel d'offres pour la fourniture de main-d'œuvre et des équipements de sécurité.</li> <li>• Élaborer des plans de sécurité détaillés concernant la sécurité des activités périphériques.</li> </ul>                                                                                              | J-36 À J-18 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser les plans opérationnels des sites et les opérations des zones fonctionnelles et confirmer les ressources nécessaires.</li> <li>• Développement et présentation des formations.</li> <li>• Tests et répétitions sur les équipements et les procédures.</li> <li>• La responsabilité de la planification est attribuée à ceux qui assumeront le commandement opérationnel de lieux et d'autres fonctions opérationnelles.</li> <li>• Confirmation de soutien de la logistique.</li> <li>• Entreprendre des tests de sécurité.</li> <li>• Développement des besoins et des responsabilités de sécurité pendant la période de transition et de rénovation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                       | J-18 À J-6  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure de commandement de la sécurité sera pleinement opérationnelle.</li> <li>• Raffinement des plans opérationnels.</li> <li>• Préparer ou sous-traiter le développement de la gestion d'urgence spécifique au site et les plans et procédures d'intervention.</li> <li>• Planification détaillée de la logistique.</li> <li>• Conduire des exercices de préparation opérationnelle.</li> <li>• Gérer la formation du personnel de sécurité sur les sites.</li> <li>• Entreprendre des tests de sécurité supplémentaires lors d'événements, des contrôles d'accès des spectateurs et des véhicules</li> <li>• Finaliser le plan de ressources pour la sécurité sur les lieux à l'issue du programme test.</li> <li>• Finaliser le cadre opérationnel et les plans de gestion de la sécurité spécifique des VIP et communiquer les plans aux parties prenantes.</li> </ul> | J-6 À J-0   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinfection des Lieux.</li> <li>• Fermeture des sites.</li> <li>• Mise en place des activités du Protocole et exécution des obligations contractuelles de sécurité de la ville hôte.</li> <li>• Opérations de la sécurité des Jeux.</li> <li>• Livraison des sites.</li> <li>• Suivis opérationnels et préparation de rapports après action.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | J-0         |





